



**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES
COMITE TECHNIQUE DU 28 MAI 2013**

Point 2

Délibération n°2013-01-CT portant avis sur le projet de décret relatif au commissionnement des fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire au titre du code de l'environnement

Le quorum étant atteint,

Le comité technique,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

Délibère :

Article 1 :

Le comité technique émet un avis favorable au projet de décret relatif au commissionnement.

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE